

currence sur tous nos marchés. Ainsi que je viens de l'indiquer il y a quelque minutes à l'égard de ce qui s'est produit pour la margarine, nous permettons l'entrée des huiles végétales grâce à des droits ridiculement bas, de sorte qu'elles se vendent ici à des prix ridiculement bas aussi et qu'elles peuvent faire concurrence à nos produits laitiers. Peut-on dire que c'est juste? On a tout fait pour que nos propres producteurs laitiers ne puissent soutenir la concurrence sur nos marchés. Il faudrait adopter des mesures permettant équitablement à nos producteurs de concurrencer les autres. Nous pouvons, par des subventions, abaisser le prix du beurre au-dessous de celui de la margarine.

Je n'ai plus qu'une chose à dire, et le ministre pourra s'en aller. Je sais qu'il souhaite beaucoup partir. Nous devrions adopter, sur le plan commercial, une ligne de conduite d'après laquelle les produits agricoles étrangers dont le Canada a besoin, comme les ananas et les bananes, seront logiquement importés des pays du Commonwealth et de l'Empire. Nous ne pouvons plus nous permettre d'acheter un aussi grand nombre de ces produits aux États-Unis ni de créer un excédent considérable à notre détriment, un excédent qui devient, d'année en année, de plus en plus désavantageux pour nous, et met les futurs citoyens de notre pays dans des dettes dont ils ne pourront plus se dépêtrer. Nous devrions nous en rendre compte. Les produits agricoles qu'on importe devraient provenir des pays de l'Empire.

Cela dit, monsieur le président, je terminerai les observations que je tenais à faire dès maintenant, pour reprendre le sujet plus tard.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur le président, je crains bien de ne pouvoir parler sur le même ton que le représentant de Lethbridge à l'égard du très honorable ministre de l'Agriculture. Je ne puis comprendre qu'un député prenne environ 80 minutes pour féliciter le ministre d'être un excellent titulaire du portefeuille de l'Agriculture, puis se répandre en invectives comme il l'a fait pour dire que nous n'avons pas une bonne politique agricole au Canada.

Dès le début, je dois dire que le gouvernement, sous la conduite du très honorable ministre, n'a cessé d'asséner des coups de massue à l'agriculture canadienne depuis la guerre. Je désire, tout d'abord, signaler à la Chambre ce qui est arrivé en 1945, immédiatement après les hostilités. Le Gouvernement a alors commis son premier impair, vu qu'il avait promis à nos cultivateurs qu'ils

pourraient acheter des machines et d'autres articles dont ils avaient besoin sur leurs fermes aux prix d'avant-guerre. Le très honorable ministre et ses collègues, avec l'aide, pourrais-je dire, de la loyale opposition, ainsi qu'elle est heureuse d'être désignée, et des créditistes qui siègent à ma droite, ont demandé la suppression des régies. Je dirai qu'il n'y a aucune ligne de conduite...

M. Blackmore: Puis-je poser une question à mon honorable ami, maintenant? Quel membre de notre parti a préconisé l'abolition des régies?

M. McCullough (Moose-Mountain): Il vous suffit à vous, monsieur le président, comme à tout député de consulter le compte rendu pour constater qu'en bien des occasions...

M. Blackmore: Je conteste la déclaration de l'honorable député.

M. McCullough (Moose-Mountain): Vous constaterez que ce que j'ai dit correspond aux faits.

M. Blackmore: Non.

M. McCullough (Moose-Mountain): Ils ont été heureux d'abolir les régies. Ils ont lancé des mises en demeure à notre parti, en certaines occasions, disant que nous préconisions les régies et l'enrégimentation et autres choses du genre. Nous assumions avec plaisir cette responsabilité. Quelle est la situation depuis 1945? Tous les cultivateurs du Canada, notamment de l'Ouest, ont essayé de se récupérer après tant d'années où ils n'avaient pu remplacer leurs instruments aratoires, vu que l'acier avait été employé à la fabrication des choses essentielles à la guerre.

Puis nous constatons un fait. Quand on a pris la première mesure en vue d'abolir les régies à l'égard de l'acier, l'acier usiné a renchéri, dans la fabrication des machines agricoles. De fait, les prix de revient aux cultivateurs, eu égard au remplacement des instruments aratoires, sont montés par à-coups, jusqu'à ce qu'en 1952 nous ayons constaté que, dans l'ensemble, le prix des machines agricoles était d'environ 200 p. 100 plus élevé qu'en 1941. Il en a été de même de certaines denrées agricoles.

Il est vrai que les prix versés aux cultivateurs ont monté appréciablement mais leur augmentation est toujours demeurée inférieure à la hausse extraordinaire du prix des produits que les cultivateurs devaient acheter et n'a pas compensé celle de ses frais généraux de production. Le cultivateur n'a jamais demandé de prix déraisonnablement élevés. Il sait sans aucun doute que lorsque les sommets seront atteints ou que l'inflation sera parvenue à un certain point, il deviendra la principale victime de cet état de